



**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTRÔLE RESTREINT**

Sur les
COMPTES ANNUELS
Au 31 décembre 2016 du

Centre suisse pour la défense du droit
des migrants, Genève

SFG Conseil SA

8b, rue des Vieux-Grenadiers CP 5225 CH-1211 Genève 11 Tél. +41 (0)22 322 93 93 Fax +41 (0)22 322 93 00
E-mail: sfg@sfgsa.ch www.sfgsa.ch TVA N° CHE-107.749.631 UBS SA Cpte N° IBAN CH59 0024 0240 4482 6230 D
Parking public «Plainpalais»

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT**à l'Assemblée générale du****Centre suisse pour la défense du droit des migrants, Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du Centre suisse pour la défense du droit des migrants pour l'exercice 2016 arrêté au 31 décembre.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de l'Association, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 24 avril 2017

SFG Conseil SA

F. Savigny
Expert-réviser agréé



Ch. Decouvette
Expert-réviser agréé
(Responsable de la révision)

Annexes :**Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)**

Centre suisse pour la défense des droits des migrants

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
	CHF	CHF
<u>ACTIF</u>		
Actif circulant		
Liquidités	73'832.11	63'327.77
Actifs de régularisation	133.00	2'000.00
	<u>73'965.11</u>	<u>65'327.77</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u><u>73'965.11</u></u>	<u><u>65'327.77</u></u>
 <u>PASSIF</u>		
Capitaux étrangers à court terme		
Passifs de régularisation	4'399.95	5'359.82
	<u>4'399.95</u>	<u>5'359.82</u>
Capitaux propres		
Capital	69'565.16	59'967.95
	<u>69'565.16</u>	<u>59'967.95</u>
TOTAL DU PASSIF	<u><u>73'965.11</u></u>	<u><u>65'327.77</u></u>

Centre suisse pour la défense des droits des migrants

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	CHF	CHF
<u>PRODUITS</u>		
Subvention	1'000.00	21'750.00
Dons reçus	83'362.40	95'590.95
Dons affectés	10'000.00	0.00
Cotisations membres	2'100.00	4'560.00
Produits d'activité	0.00	6'738.38
Produits financiers	450.40	4.05
TOTAL DES PRODUITS	<u>96'912.80</u>	<u>128'643.38</u>
<u>CHARGES</u>		
Salaires et charges sociales	70'086.63	72'749.42
Autres frais de personnel	3'918.68	3'684.22
Frais site internet	267.00	1'337.00
Frais administratifs	2'464.35	3'872.00
Frais divers	5'959.38	5'591.70
Frais liés au projet "Etude du regroupement familial pour les réfugiés en Suisse"	4'500.00	0.00
Charges financières	119.55	105.10
TOTAL DES CHARGES	<u>87'315.59</u>	<u>87'339.44</u>
RESULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS	<u>9'597.21</u>	<u>41'303.94</u>
Variation du capital des fonds	<i>Annexe 4</i> 0.00	0.00
TOTAL VARIATION DU CAPITAL DES FONDS AFFECTES	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
BENEFICE DE LA PERIODE	<u>9'597.21</u>	<u>41'303.94</u>
<u>MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital au 01.01	59'967.95	18'664.01
Résultat de l'exercice	<u>9'597.21</u>	<u>41'303.94</u>
Capital au 31.12	<u>69'565.16</u>	<u>59'967.95</u>

Centre suisse pour la défense des droits des migrants

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2016

1. Organisation de l'Association

1.1. Association domiciliée auprès du Centre social protestant de Genève, Rue du Village-Suisse 14, 1205 Genève.

1.2. Statuts datés du 5 mai 2014.

L'Association a pour but de défendre les droits fondamentaux des migrant-e-s et de requérant-e-s d'asile, tels que protégés en droit européen et international.

1.3. Règlement

L'Association ne dispose d'aucun règlement.

1.4. Composition et indemnisation du Comité de l'Association

CAYE Jasmine, Présidente	Genthod	2016
MAIA FALCONNET Anne, Membre Trésorière	Versoix	
BARONE Anne-Marie, Membre	Genève	2016
BARTHA Gabriel, Membre	Genève	2016
BAVAREL Dominique, Membre	Genève Reignier	2016
PHAM Thao, Membre	(France)	
BRINA Aldo, Membre	Genève	**
CORTHAY Claudiane, Membre	Meinier	**
MUTZENBERG Patrick, Membre	Carouge	**
LE FORT Olivia, Membre	Genève	**
LACHAL Sandra, Membre	Genève	**

** : présent jusqu'au 7 juin 2016

Signature collective de deux membres du Comité ou d'un membre du Comité et d'un directeur.
Aucune indemnisation des Membres pour l'année civile 2016.

1.5. Tenue de la comptabilité

La tenue de la comptabilité est faite par le Centre social protestant de Genève.

1.6. Vérificateur de compte

SFG Conseil SA, Genève

2. Principes d'évaluation et présentations des comptes

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la tenue de la comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962). Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale. Il n'y a pas de compte en monnaie étrangère.

Les comptes d'actif et passif de régularisation regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir d'une part (actif), et les charges à payer et les produits reçus d'avance d'autre part (passif).

Le poste salaires et charges sociales (prestations en nature CSP) correspondait en 2016 au salaire de Monsieur Wikjström (directeur) et à celui de Madame Tau (juriste).

3. Statut fiscal

L'Association est exonérée des impôts sur le revenu et la fortune, selon la décision du 10 juin 2015, à partir de la période fiscale 2014 et pour une durée de dix ans.

**Centre suisse pour la défense des droits des migrants
Genève**

Annexe 4

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES

	Solde au 1er janvier 2016	Attributions aux fonds 2016	Utilisations des fonds 2016	Solde au 31 décembre 2016
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds affectés				
Fonds liés au projet "Etude du regroupement familial pour les réfugiés en Suisse"	0.00	10'000.00	0.00	10'000.00
Total	<u>0.00</u>	<u>10'000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>10'000.00</u>

L'essentiel des fonds affectés ont été utilisés pour couvrir des charges salariales en 2016.
